

**UNION, POUR L'ACCÈS AU DROIT
ET À L'ÉGALITÉ, À PETITE-FORÊT.**

Site Internet : <http://www.bernard-morel-petiteforet-uadepf.com>



Problème d'accès à la R.D 70

Mr P.C est intervenu à la réunion de concertation préalable à l'aménagement de la R.D 70 sur Petite-Forêt qui s'est tenue le 4 décembre 2015 à 18 h 30.

Son intervention consistait à manifester son incompréhension totale concernant le refus d'ouvrir l'accès du parking à la R.D 70 pour un projet d'implantation d'un commerce qui allait créer cinquante emplois à Petite-Forêt !!!

Les arguments du conseil général ne m'ont pas convaincu.

Mr Marc Bury Maire de Petite-Forêt nous dit concernant l'implantation de ce commerce, dont il est question dans ce débat, qu'il en a discuté longuement ? Avec qui ?

- ↳ Ce n'est certainement pas avec la population.
- ↳ Il n'y a pas eu de concertation préalable avec la population !!!

Pour cette implantation il fallait modifier le P.L.U et lancer une enquête publique ce qui fut fait au C.M du 14 mai 2014 et défait au C.M du 7 juillet 2014.

L'abandon du projet a eu pour conséquence la non-crédation de 50 emplois sur Petite-Forêt ! Une seule personne a contesté ce projet en envoyant un courrier à Mr le Maire. Ce Monsieur qui est aussi l'ami de Mr le Maire n'acceptait pas que l'on puisse passer par sa rue pour se rendre à ce commerce au lieu de passer par la R.D 70. D'où l'intervention de cet ami le 4 décembre 2014 à la réunion de concertation. Il n'y a eu aucune pétition ni aucune manifestation pour contester cette implantation !

M le Maire a justifié cet abandon avec de faux arguments.

L'argumentaire de Mr le Maire repose sur des éléments connus dès l'étude préalable et la faisabilité du projet.

La totalité du projet a été validée comprenant l'accès du parking de l'implantation par la rue Monmousseau et la rue D'En Haut, par les organismes publics et les élus concernés, lors des études préalables.

Compte tenu de l'impact sur l'environnement et la modification substantielle du cadre de vie des habitants de la rue Monmousseau et D'En Haut. Mr le Maire se devait de mettre à l'ordre du jour d'un conseil municipal, au titre de l'article L300-2 modifié par LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 — art. 170 (*je viens de prendre connaissance de l'article L300-2*), une réunion

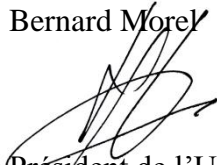
de concertation préalable même simplifiée permettant ainsi à la population d'avoir accès à la totalité du dossier. La population avait son mot à dire sur la perte de 50 emplois !!!

La démocratie locale a été bafouée à Petite-Forêt : pas de concertation préalable avec la population, et une enquête publique annulée avec des motifs inexacts !

Ce qui est certain c'est que l'implantation créatrice de 50 emplois serait en bonne voie si l'accès du parking par la R.D 70 avait été ouvert par le conseil général !!!

L'intérêt général est la création de 50 emplois et non l'augmentation de la circulation automobile, qui aura un impact aggravant sur l'environnement avec l'augmentation de la pollution et celles des nuisances sonores.

Bernard Morel



Président de l'U.A.D.E.P.F